



### **Le Sénat se saisit de l'affaire des sondages**

"A l'Assemblée, les députés PS ont renoncé, mardi 26 janvier, à leur commission d'enquête sur les sondages commandés par le pouvoir exécutif : plutôt que d'accepter un périmètre d'investigation ratiboisé (dont l'UMP avait exclu l'Elysée), ils ont préféré la geler. (...) Mais la nouveauté (et la gêne pour le "Château") pourrait bien venir du Sénat, où deux élus ont entamé, dans la plus grande discrétion, des auditions sur la machinerie des études d'opinion. Sondeurs, représentants de la presse, chercheurs : tout le monde y passe...

La commission des Lois de la Haute assemblée a en fait installé un groupe de travail, composé d'Hugues PORTELLI (UMP), professeur de droit, et de Jean-Pierre SUEUR (PS), chargé d'"examiner la législation des sondages électoraux". Malgré cet intitulé un poil restrictif a priori, les deux sénateurs ne s'interdisent aucune audition, ambitionnant d'analyser tous les mécanismes de fabrication et d'utilisation des études d'opinion, dans un rapport attendu d'ici 6 mois.

Si leurs collègues députés (après avoir beaucoup avancé) sont désormais en panne sèche, eux ont déjà entendu le patron d'OpinionWay (l'institut producteur du "Politoscope", cette enquête bimensuelle publiée par "Figaro")